



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUIN 2013

**DELIBERATION N° DEL056-13**

*Certifiée exécutoire par le Maire  
Publiée le .....*

L'an deux mille treize, le 24 juin à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par le Maire le 18 juin 2013, s'est réuni à la mairie en séance  
publique sous la présidence de M. Pierre VERRI, Maire de la commune.  
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et en assure la présidence.

**Présents :**

Mmes I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, C. EGEA, C. PICCA,  
C. POLENTINI, C. TISON et MM. J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET,  
H. EL GARES, J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN, A. LEFORT, L. MOTTE, G. MORIN, J. PAVAN,  
Y. PERRIER, P. VERRI, C. SERGENT.

**Pouvoirs :**

M. Rahim BAH (Pouvoir à H. EL GARES en date du 22/06/13)

**Absents excusés :**

Mmes N. AMBREGNI, J. BEAUGEON, H. MIOLLAN, M-F. PELLEGRIN, G. PROSCHE-LEMAIRE et  
MM. J. DESMOULINS, M. ISSINDOU, A. PERCONTE.

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Mandat spécial pour l'assemblée générale du  
Réseau Français des Villes Educatrices.**

**Rapporteur : Alberte BONNIN-DESSARTS**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

L'assemblée générale du Réseau Français des Villes Educatrices aura lieu à Montpellier les  
5 et 6 juillet prochains.

Les villes éducatrices ont pour objectifs communs la réalisation de projets et d'activités  
destinés à améliorer la qualité de la vie de leurs habitants. La commune de Gières est  
adhérente depuis le mois de mai 2013.

Un mandat spécial est donné à M. Habib El Garès, adjoint au maire à l'éducation et à  
l'emploi, pour la participation à cette assemblée générale du 5 au 6 juillet 2013.

M. Le Maire propose au conseil municipal :

- de prendre en charge tous les frais de déplacement et d'hébergement liés à ce déplacement sur présentation des justificatifs,
- d'autoriser le remboursement aux frais réels pour les menues dépenses sur présentation des justificatifs (déplacements, repas, dépenses diverses),
- que les crédits soient inscrits au budget 2013.

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 24 juin 2013.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Pierre VERRI